

## 21787 - Jeuner le jour d'Ashoura par celui qui doit rattraper le jeune du Ramadan

---

### La question

J'ai à rattraper des jours du Ramadan, mais je veux jeûner le jour d'Ashoura..M'est-il permis de jeûner le jour d'Ashoura avant d'effectuer le jeûne de rattrapage. Pourrais-je jeûner le jour d'Ashoura et le 11e jour dans l'intention de rattraper des jours du Ramadan tout en ayant la chance de bénéficier de la récompense attachée au jeûne d'Ashoura?

### La réponse détaillée

Premièrement, on ne procède pas à un jeûne surérogatoire quant on a à rattraper un jour ou plusieurs du Ramadan. Il faut commencer par le jeûne de rattrapage avant de procéder au jeûne surérogatoire.

Deuxièmement, si on jeûne le 10<sup>e</sup> et le 11<sup>e</sup> jours de Muharram avec l'intention de rattraper des jours non jeûnés pendant le Ramadan, compte tenu de la parole d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) : « **Les actes dépendent des intentions et chacun sera récompensé en fonction de ses intentions** »

Commission Permanente, 11/401

«**Nous espérons que vous remporterez et la récompense du rattrapage et celle liée au jeûne du jour.** »

Fatawa Manar al-Islam par Cheikh Muhammad ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) 2/358.